



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie d'effectifs dans le travail social

Question écrite n° 1620

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la pénurie d'effectifs dans le domaine du travail social. Dans toute la France, même les régions les plus dynamiques, le travail social est confronté à des difficultés de recrutement inédites. Cela n'est pas sans conséquence sur les Français les plus fragiles : des enfants en danger sont dans l'attente de bénéficier d'un éducateur et des personnes âgées doivent patienter avant de trouver un aidant. On estime que dans la branche du travail social il manquerait 50 000 postes sur 850 000. Et cette situation n'ira pas en s'améliorant, puisqu'on estime que d'ici cinq ans il y aura près de 150 000 départs à la retraite. Ce manque d'effectifs n'est dû ni à un manque de places dans les formations correspondantes, ni à une perte de sens du prochain, mais tout simplement à des salaires trop faibles. Payé à peine au-dessus du SMIC, le métier n'attire pas. Le travail social n'est pas un domaine professionnel comme un autre. Il ne s'agit ici pas de croissance ou de chiffres d'affaires, mais de vie digne pour des milliers des concitoyens. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à la pénurie d'effectif dans le domaine du travail social pour endiguer ce phénomène.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées dans le secteur social et médico-social, le Gouvernement porte une stratégie globale qui vise à en améliorer l'attractivité et à répondre de manière structurelle, mais également conjoncturelle, aux attentes et besoins des professionnels et des personnes accompagnées (car il est essentiel de placer les bénéficiaires au cœur des politiques conduites). Il s'agit d'une des priorités de la feuille de route du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. De nombreuses mesures ont déjà été prises, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, en matière de rémunération, de formation, de recrutement ou encore de qualité de vie au travail. Les travaux se poursuivent dans l'ensemble des champs (enfance, handicap, grand âge...), en tenant à chaque fois compte des spécificités propres à chaque secteur. La conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 avait notamment permis de fixer le cap et la méthode de la revalorisation salariale et de la modernisation des carrières des professionnels exerçant dans les domaines de la protection de l'enfance, de la cohésion sociale et du handicap. Il a ainsi été annoncé un effort de 1,3 milliard d'euros pour la filière socio-éducative, partagé entre l'Etat et les départements, dont une enveloppe de 830 millions consacrés à l'extension du Ségur aux professionnels socio-éducatifs dans tous les établissements et services du handicap, de la protection de l'enfance, ou encore de l'hébergement (sont visés par exemple les assistants sociaux, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs...). D'autres mesures ont été annoncées comme la mise en œuvre d'un « comité des métiers socio-éducatifs » pour organiser dans la durée un pilotage de différents chantiers tels que la formation et la qualité de vie au travail. Également consacré à la valorisation des travailleurs sociaux, le livre vert du travail social, rédigé par le haut conseil du travail social, avait par ailleurs été remis le 10 mars 2022 au ministre chargé de la santé. Ce document établit un diagnostic global et des perspectives d'évolution pour les travailleurs sociaux. Il aborde les évolutions souhaitées du travail social, notamment au niveau des conditions de travail, de la formation et du pouvoir d'agir des professionnels. Ce livre vert, complété prochainement par l'établissement d'un livre blanc à

visée plus opérationnelle, posera les enjeux des réformes à venir, dans une grande variété de secteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1620

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4240

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6519